

Au sein de la Région Grand Est, dans un environnement privilégié tant par la qualité du cadre de vie que par la richesse et la variété de son patrimoine, l'Agglomération de Chaumont (47 000 habitants – 63 communes), qui bénéficie dans un écrin de verdure d'équipements et de programmation culturelle variés s'illustre par une politique volontariste soucieuse d'apporter à sa population un cadre de vie répondant aux besoins de chacun.

L'Agglomération de Chaumont recrute en contrat saisonnier des :

ANIMATEURS QUALIFIES

Pour ses Accueils Collectifs de Mineurs

de Chaumont, Bologne, Foulain, Soncourt, Froncles, Jonchery et Nogent

Missions:

Au sein de la Direction Education Jeunesse, et sous la responsabilité du directeur de l'Accueil Collectif de Mineurs, vous serez chargé(e) d'assurer l'accueil des enfants et de mettre en place des activités de loisirs correspondant au projet pédagogique de la structure.

Profil:

Titulaire du BAFA/stagiaire BAFA

Vous devez être en capacité de travailler en équipe, de connaître les règles et techniques d'animation relatives aux Accueils Collectifs de Mineurs et d'encadrer un groupe en toute sécurité.

Vous devez participer aux réunions préparatoires de l'accueil de loisirs.

Divers:

Postes à temps complet à pourvoir : du lundi 08 juillet au vendredi 02 août 2024 inclus/du lundi 05 août au vendredi 30 août 2024 inclus.

Rémunération statutaire : 1 801.73 € brut + indemnité compensatrice de congés payés + chèques déjeuners.

Candidature (**lettre de motivation + CV + diplôme du BAFA**) à adresser avant le 14/04/2024 à : Monsieur le Président, BP32116, 52004 CHAUMONT Cedex 9 ou par mail à lgoujon@agglo-chaumont.fr

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Monsieur Philippe GAST, Responsable du service jeunesse, au 03.25.30.59.94 ou par mail à pgast@agglo-chaumont.fr

Dans le cadre de la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous êtes informés de l'enregistrement de vos données personnelles communiquées dans le cadre de votre candidature. A tout moment, vous pouvez en solliciter la suppression ou la rectification.